

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chantal Gariépy

<https://www.cadre21.org/membres/99c54c9d1405c43a76231b08>

Date d'obtention : 2023-12-01 18:30:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il faut premièrement que la demande d'aide vienne de l'élève ou qu'une situation a des répercussions à l'école pour débiter un intervention Sexto. Que tous les étapes a suivre sont bien détailler dans la trousse Sexto; se qui est plus pratique pour intervenir efficacement. Les partenaires a contacter sont déjà bien déterminer dans les étapes de la trousse Sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'agir plus rapidement pour confisquer un cellulaire (en attendant que le service de police continue la suite) lorsque l'on sait qu'un élève a déjà transférer des photos a plusieurs autres élèves et que cette action est malveillante.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'écouter l'élève qui viens chercher de l'aide avec bienveillance et l'accompagner a travers cette situation avec compréhension et sans jugement pour que l'élève se sent en sécurité dans parler.